

Image not found or type unknown



Charge communes Passage cocher

Par **JAMME alain**, le **30/03/2018** à **08:00**

Bonjour

Notre copropriété possède un passage cocher. La voute est constituée par deux immeubles adjacents A et B.

Le RC précise le passage cocher partie communes bat A rien pour la construction.

Faut il différencier les charges communes entre le passage cocher Bat A porte et sol et le bâtitimmeible Bat A et B ou tous est a la charge du Bat A.

Cordialement